

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 64-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 64 afin de modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions: Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par le conseiller Manuel Bournival que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 64 afin de modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le directeur général dépose le projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.



Simon Boucher
Greffier-trésorier